

Hors-série
Déchets :
les nouveaux défis

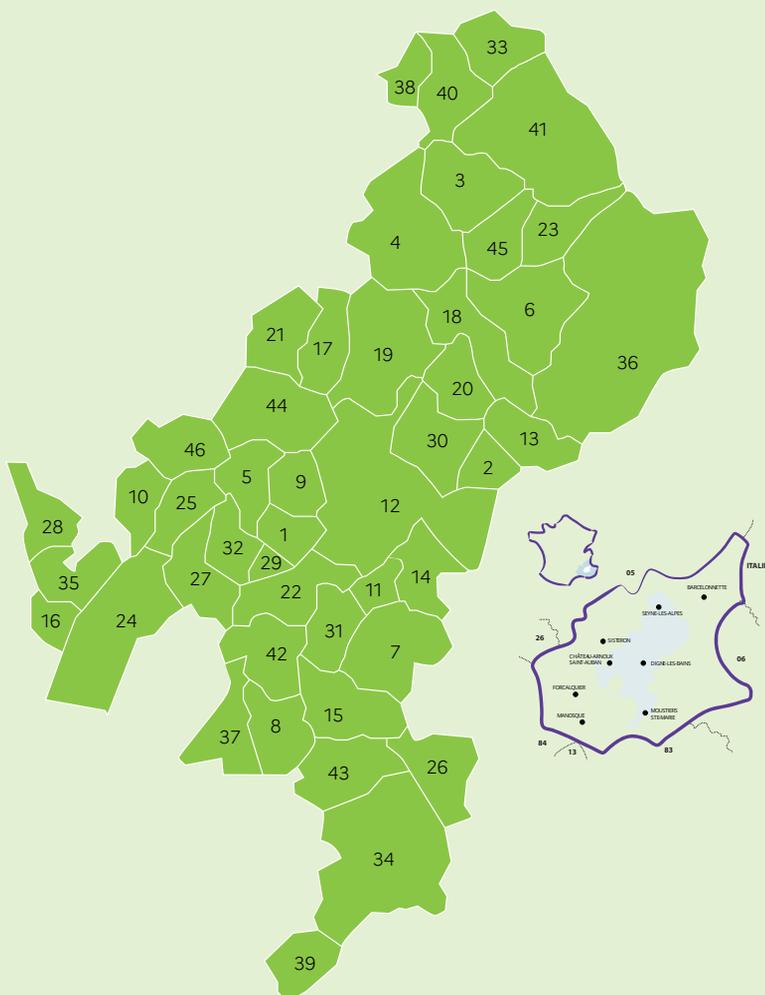
D'UNE COMMUNE À L'AUTRE

provence
alpes agglomération

LA GAZETTE INTERNE AUX 46 COMMUNES
DE PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION



© Pierre Antoine



1. Aiglun
2. Archail
3. Auzet
4. Barles
5. Barras
6. Beaujeu
7. Beynes
8. Bras-d'Asse
9. Champtercier
10. Château-Arnoux-Saint-Auban
11. Châteauredon
12. Digne-les-Bains
13. Draix
14. Entrages
15. Estoublon
16. Ganagobie
17. Hautes-Duyes
18. La Javie
19. La Robine-sur-Galabre
20. Le Brusquet
21. Le Castellard-Mélan
22. Le Chaffaut-Saint-Jurson
23. Le Vernet
24. Les Mées
25. L'Escalé
26. Majastres
27. Malijai
28. Mallefougasse-Augès
29. Malleoison
30. Marcoux
31. Mézel
32. Mirabeau
33. Montclar
34. Moustiers-Sainte-Marie
35. Peyruis
36. Prads-Haute-Bléone
37. Saint-Julien-d'Asse
38. Saint-Martin-les-Seynes
39. Sainte-Croix-du-Verdon
40. Selonnet
41. Seyne-les-Alpes
42. Saint-Jeannet
43. Saint-Jurs
44. Thoard
45. Verdaches
46. Volonne

ÉDITO

Bonjour à toutes et à tous,

Avant toutes choses, nous tenons à remercier l'ensemble des salariés, qu'ils soient chauffeurs, ripeurs, agents de déchèterie et administratifs, pour le travail qu'ils accomplissent chaque jour en collectant les 30 000 tonnes de déchets que nous produisons annuellement.

Le sujet de la gestion des déchets représente un enjeu environnemental majeur mais également un défi économique et financier pour la collectivité.

En effet, l'augmentation de 160 % entre 2020 et 2025 de la taxe générale sur les activités polluantes ainsi que la limitation des autorisations d'enfouissement de nos déchets conduisent au déséquilibre de la situation budgétaire du service déchets.

À ce jour, 17 000 tonnes de nos déchets sont enfouies chaque année en centre de traitement pour un coût, en 2021, de 368 € par tonne.

Continuons à œuvrer à la réduction de nos déchets, en triant nos emballages, en compostant nos biodéchets et en déposant nos déchets verts en déchèteries. Pour vous accompagner, l'agglomération travaille à la mise en place de solutions de tri à la source des biodéchets des ménages et à la possibilité d'instaurer une tarification incitative. Dans ce journal, nous développerons plus en détail les raisons de l'augmentation de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Patricia GRANET-BRUNELLO,
Présidente de Provence Alpes Agglomération

René VILLARD
2^{ème} Vice-Président délégué à la gestion, à la collecte,
au traitement et à la valorisation des déchets

CONTACTS UTILES

LES DECHETERIES DE PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

Déchèterie de Digne-les-Bains – Les Isnards

Réservée aux particuliers (service gratuit)

Ouverte du lundi au samedi
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Quartier les Isnards

Route de Barles

04000 DIGNE-LES-BAINS

Tél : 04 92 31 16 48

Déchèterie et plateforme de compostage de la Colette

Réservée aux professionnels (service payant)

Ouverte du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Route de Nice

04000 DIGNE-LES-BAINS

Tél : 04 92 31 29 33

Déchèterie de Château-Arnoix-Saint-Auban

Accessible aux particuliers (service gratuit) et aux professionnels (service payant)

Ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

ZA Les Blâches Gombert

04160 CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

Tél : 04 92 64 28 48

Déchèterie de Peyruis

Réservée aux particuliers (service gratuit)

Ouverte du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

ZI La Cassine

04130 PEYRUIS

Tél : 04 92 32 56 51

Déchèterie de Seyne-les-Alpes

Accessible aux particuliers et aux professionnels

Ouverte du mardi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30
Le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

ZI des Iscles

04140 SEYNE LES ALPES

Tél : 04 92 35 32 79

Déchèterie de Barras

Réservée aux particuliers (service gratuit)

Ouverte du lundi au samedi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Pré de Bouvet

04380 BARRAS

Tél : 06 64 66 08 39

Déchèterie de La Javie

Réservée aux particuliers (service gratuit)

Ouverte le lundi, mercredi et samedi
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

D900

04420 LA JAVIE

Tél : 04 92 33 99 36

Déchèterie de Moustiers-Sainte-Marie

Accessible aux particuliers et aux professionnels

Le mardi, jeudi et samedi de 8 h 30 à 12 h
Le mercredi et vendredi de 13 h 30 à 17 h (fermeture le lundi et dimanche)

Lieu-dit Saint Clair et Valx

D 957 – Route des Salles-sur-Verdon

04360 MOUSTIERS-SAINTE-MARIE

Tél : 04 92 79 81 67

Aire de dépôt d'Estoublon

Réservée aux particuliers (service gratuit)

Ouverte le jeudi de 14 h à 17 h et le samedi de 9 h à 11 h

Lieu-dit Malvallon

04270 ESTOUBLON

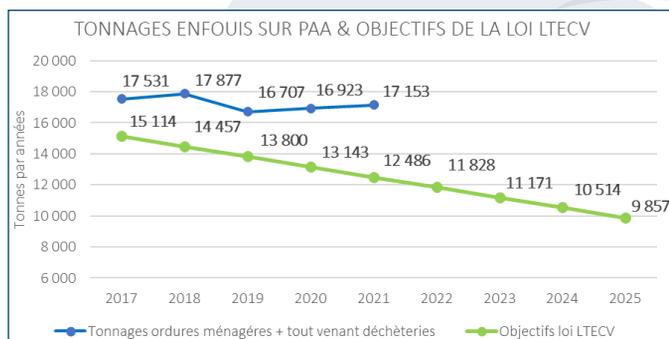
o Collecte et traitement des déchets

Collecte et traitement des déchets : un service assuré par Provence Alpes Agglomération sur l'ensemble des communes du territoire

Provence Alpes Agglomération assure la collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés sur les 46 communes de son territoire, les compétences « *collecte et traitement du tri sélectif* » ayant quant à elles été transférées au Syndicat Mixte Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères de Haute Provence (SYDEVOM 04) également responsable du transport et du traitement des ordures ménagères résiduelles.

Les agents de l'agglomération interviennent ainsi auprès de l'ensemble des habitants et de certains professionnels (dont les déchets s'apparentent, par leur nature et leur quantité, à ceux des ménages) pour réaliser la collecte des OMr (ordures ménagères résiduelles) qui correspondent aux déchets ne pouvant pas être recyclés. Ceux-ci sont ensuite pris en charge par le SYDEVOM qui les achemine jusqu'aux centres de stockage des déchets ultimes de Valensole et de Ventavon, où ces déchets sont définitivement enterrés.

En 2021, plus de **15 000 tonnes de déchets ont été collectées** par les agents de l'agglomération auprès des 47 000 habitants du territoire. Un chiffre bien trop élevé au regard de la **Loi dite de transition écologique pour une croissance verte (LTEPCV) qui demande aux collectivités de réduire de 50% la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement, entre 2010 et 2025.** o



Le pôle déchets de Provence Alpes Agglomération en chiffres

76 agents dont :

(accueil des usagers et acheminement des flux),

45 agents dédiés à la collecte des Ordures ménagères résiduelles (OMr),

9 agents chargés d'études et de l'encadrement,

22 agents dédiés au fonctionnement des déchèteries

Près de 20 % du budget de Provence Alpes Agglomération



Le contenu des poubelles à la loupe

Aujourd'hui, un habitant de Provence Alpes Agglomération jette en moyenne **313 kg de déchets par an** dans la poubelle des ordures ménagères (poubelle grise).

Un chiffre bien supérieur à la moyenne nationale qui est de 250 kg. Ces déchets, qui partent directement à l'enfouissement, nuisent à l'environnement et pèsent sur la collectivité alors qu'ils pourraient être valorisés et générer des recettes.

La solution ? Une prise de conscience individuelle et collective sur l'importance du tri, un geste simple mais fondamental pour la préservation de l'environnement.

En effet, d'après une étude réalisée en 2021, **près de 70 % du contenu des poubelles** des habitants du territoire **pourrait en**

réalité être valorisé. Les poubelles des habitants contiennent 22,5% de biodéchets, 6,4% d'aliments non consommés, 7,5% de déchets destinés aux déchèteries et plus d'un tiers de déchets recyclables (verre, papiers, emballages).

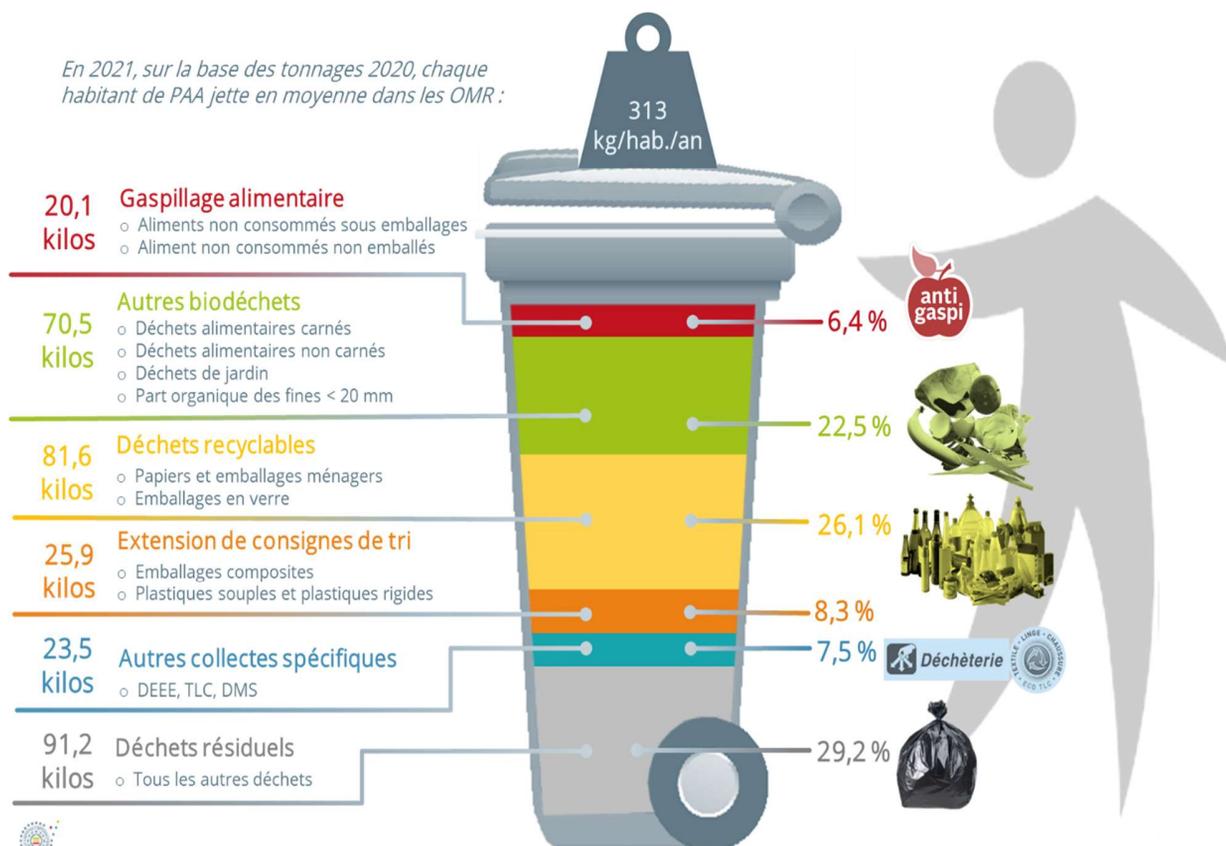
Ainsi, chaque année, plus de 5000 tonnes de déchets recyclables et 4 300 tonnes de biodéchets sont enfouis dans des centres de stockage, faute d'avoir été triés ou compostés. Le compostage des biodéchets permettrait à lui-seul d'économiser 1 472 000 € par an. ◉

100 % du contenu des ordures ménagères part aujourd'hui à l'enfouissement, alors que 70% des déchets qui y sont jetés pourraient être valorisés !

QUE CONTIENT NOTRE POUBELLE ?

Ces déchets ont tous une solution !

En 2021, sur la base des tonnages 2020, chaque habitant de PAA jette en moyenne dans les OMR :



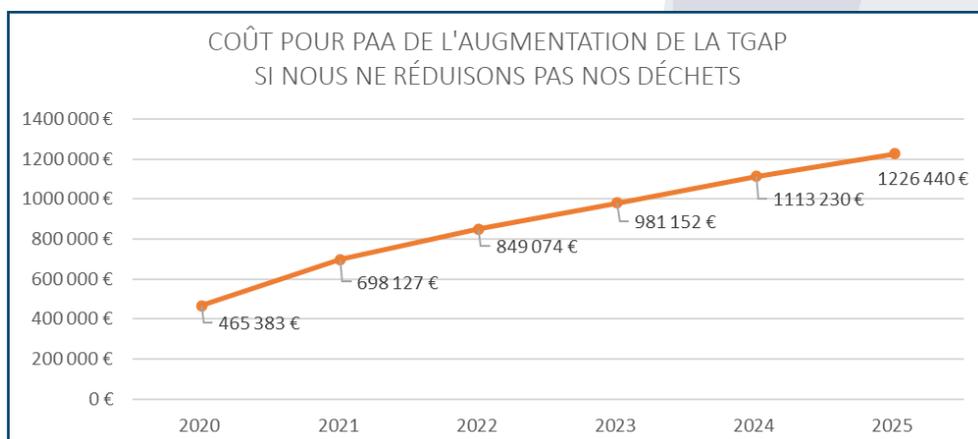
Une augmentation constante du coût de traitement des déchets

Nocif pour l'environnement, l'enfouissement des déchets est également très coûteux pour la collectivité. Actuellement, il représente à lui seul **2,5 millions d'euros de dépense par an**.

Or, ce montant, déjà considérable, **ne fera qu'augmenter dans les années à venir** en raison de la réduction des autorisations d'enfouissement des déchets des centres de stockage qui oblige à trouver des solutions plus lointaines et plus coûteuses. À cette première difficulté s'ajoute l'augmentation considérable de la

Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) imposée, par l'État, sur les déchets envoyés à l'enfouissement ou à l'incinération. En 5 ans, La TGAP va en effet augmenter de 160 % pour passer à 71,5 € / tonne en 2025.

Ainsi, si la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement ne diminue pas, cette taxe, qui avait déjà coûté 465 000 euros à l'agglomération en 2020, lui coûtera plus d'1,2 millions d'euros en 2025. Une situation critique rend indispensable la mise en place de mesures. ◉



René Villard, vice-président de Provence Alpes Agglomération délégué à la gestion, à la collecte, au traitement et à la valorisation des déchets.

« On observe une augmentation constante du coût de traitement des déchets qui ne fera que s'intensifier dans les années à venir. Or, depuis 2019, nous ne diminuons pas la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement à l'échelle du territoire. Des solutions s'imposent. » ◉

Augmentation de la TEOM :

un premier pas nécessaire pour avancer vers des solutions pérennes

Pour faire face à l'augmentation des coûts, le conseil communautaire a été contraint d'augmenter le montant de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) destinée à financer le service de ramassage et de traitement des déchets produits par les ménages. Cette taxe, appliquée aux propriétaires ainsi qu'aux usagers des propriétés imposables, est ainsi passée de 12 à 14% en 2022, générant une recette supplémentaire de 1 266 000€ pour la collectivité.

« À court terme, l'augmentation de la TEOM nous permet de faire face à la hausse des charges (fiscalité, gazole, prix des matériaux), mais elle ne sera pas suffisante à plus long terme. Il est nécessaire d'investir pour faire changer les pratiques, et permettre une baisse importante du volume des déchets des

ménages, » affirme René Villard.

Mise en place de nouvelles colonnes de tri sélectif, amélioration des déchèteries et augmentation des flux acceptés, acquisition de camions plus récents, moins bruyants et moins polluants par le service, développement de solutions de tri à la source pour les biodéchets, création d'outils et de structures de prévention des déchets (recycleries, guides et astuces...), etc. Si le passage de la TEOM à 14% permet aujourd'hui à l'agglomération d'investir pour déployer des actions concrètes afin d'améliorer ses services, la participation de chacun demeure indispensable pour limiter son augmentation dans les années à venir. ◉

Guide pratique du tri des déchets

Le tri sélectif des déchets est l'un des principaux leviers d'action pour réduire la quantité de déchets envoyée à l'enfouissement. Ce geste écologique permet de diminuer

les émissions de CO₂, de protéger les ressources naturelles et d'économiser de l'énergie en donnant une seconde vie aux matériaux. Tour d'horizon des règles de tri à respecter. ◉

CONTENEUR JAUNE : LES EMBALLAGES À RECYCLER
YELLOW CONTAINER : PACKAGING



Cartons et briques
Cardboard packaging

NOUVEAU : Tous les Emballages se Trient !



Tous les emballages en plastique
All plastic packaging



Emballages métalliques
Metal packaging

EN VRAC PAS EN SAC ❌

CONTENEUR BLEU : LES PAPIERS
BLUE CONTAINER : PAPER



Prospectus, enveloppes...
Ads, envelopes...



Journaux et magazines
Newspaper and magazines

EN VRAC PAS EN SAC ❌

CONTENEUR VERT : LE VERRE
GREEN CONTAINER : PACKAGING GLASS



Pots, bocaux et bouteilles
Glass jars and bottles

EN VRAC PAS EN SAC ❌

CONTENEUR GRIS : LES DÉCHETS NON RECYCLABLES
GREY CONTAINER : NO RECYCLABLE WASTE



Objets cassés, couches, lingettes, papiers souillés, protections hygiéniques, vaisselle en plastique...
Broken goods, layers, wipes, soiled papers, hygienic protections, broken dishes, plastic dishes...

EN SAC PAS EN VRAC ✅

À Digne-les-Bains, les papiers et prospectus sont à jeter dans le bac des emballages (poubelle jaune).

Déchèteries

Les encombrants, les déchets verts (herbe de tonte, feuilles, branches...), les gros cartons, les appareils électriques et électroménagers, les gravats, le mobilier, le bois, les métaux, les piles, les accumulateurs et batteries, les huiles de vidange, et les déchets dangereux des ménages (peintures et solvants, enduits, colles, insecticides, engrais, etc.) sont à déposer en déchèterie uniquement. Leur dépôt dans les bacs à ordures ménagères n'est pas autorisé et représente un gâchis important de matières recyclables.

Provence Alpes Agglomération dispose de 9 déchèteries et aire de dépôt mises à disposition des particuliers et/ou des

professionnels. Toutes les informations pratiques des déchèteries (lieux, horaires d'ouverture, et flux acceptés) sont à retrouver sur le site internet de Provence Alpes Agglomération.

Un service de **collecte des encombrants** en porte-à-porte est également proposé aux personnes âgées, aux personnes dans l'impossibilité de se déplacer, et aux particuliers ne disposant pas de véhicule adapté pour le transport d'encombrants volumineux jusqu'en déchèterie.

Info + : Plus d'informations sur www.provencealpesagglomeration.fr ou par téléphone au 04 92 32 65 36

Transformer ses biodéchets en fertilisant grâce au compostage

Le compostage permet d'alléger le poids des ordures ménagères, qui sont composées de près de 30 % de biodéchets, en transformant les épluchures, coquilles d'œufs, restes de repas, tailles de haie, feuilles mortes, mouchoirs en papier et autres biodéchets en fertilisant naturel utile pour le jardin. Il s'agit d'un **moyen efficace pour lutter contre les conséquences environnementales de l'enfouissement des déchets** en évitant le gaspillage des ressources. Provence Alpes Agglomération s'engage pour soutenir cette démarche en prenant en charge une partie du coût du matériel nécessaire pour les particuliers.

Les habitants du territoire ont ainsi la possibilité de se procurer des composteurs individuels en bois de 400 L, accompagnés de bio-seaux et de guides d'utilisation pour 30 euros seulement au lieu d'une soixantaine d'euros.

Les ventes s'effectuent, sur **rendez-vous uniquement**, auprès de l'un des pôles suivants :

-Déchèterie Les Isnards à Digne-les-Bains.
Contact : 04 92 32 65 36

-Déchèterie de Seyne-les-Alpes. Contact : 04 92 35 32 79

-Locaux du Sydevom à Peyruis. Contact : 04 92 36 08 52

-Aire de collecte de Bras-d'Asse ou déchèteries les plus proches pour le secteur Asse-Verdon. Contact : 06 30 94 27 00

Prochainement, des solutions de tri à la source des biodéchets seront également proposées pour les personnes ne disposant pas de jardin

VENTE DE COMPOSTEURS

PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION PROPOSE L'ACHAT D'UN KIT « COMPOSTEUR & BIOSEAU » À TARIF PRÉFÉRENTIEL.

LE KIT : 1 COMPOSTEUR de 400L + 1 BIOSEAU + 1 GUIDE D'UTILISATION

30€



☎ Pour plus de renseignements ou une réservation auprès de votre pôle de collecte Déchets de proximité :

SECTEUR DIGNOIS.....04 92 32 65 36

SECTEUR DE CHÂTEAU-ARNOUX... 04 92 36 08 52 

SECTEUR DE SEYNE.....04 92 35 32 79

SECTEUR ASSE VERDON.....06 30 94 27 00

www.provencealpesagglo.fr



provence
alpes



